



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 26 juin 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 19 juin 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU-MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. GATEAU et M. Alain DEDIANNE avaient donné respectivement procuration à M. TEXIER et M. BOURDOUNE.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. PARDANAUD.

Excusés : M. Mickaël DEDIANNE, M. CARVOYEUR.

Secrétaire de séance : Mme Nicole LOISEAU-MONFOURNY.

N° 2024-089 : ASC GYMNASTIQUE : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'ASC Gymnastique qui souhaite reprendre ses activités à la rentrée de septembre 2024 et renouveler le matériel nécessaire au club.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer à l'ASC Gymnastique une subvention exceptionnelle de 1 533 € pour le renouvellement de matériel.

Dépense inscrite au Budget, article 6574



Nicolas BOURDOUNE
Maire